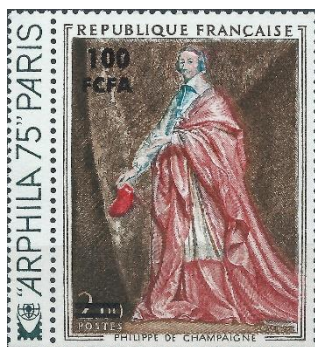


Les timbres « ARPHILA » de 1974 surchargés en francs CFA utilisés sur courrier

En 1974, quatre timbres annonciateurs du salon ARPHILA 75 à Paris sont surchargés en francs CFA pour servir à la Réunion.



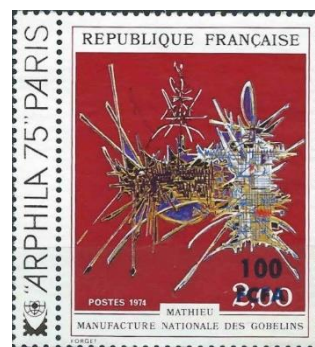
Emission
le 24 mars 1974



Emission
le 15 septembre 1974



Emission
Le 10 novembre 1974



Emission
Le 22 décembre 1974

Au 1^{er} janvier 1975, les timbres surchargés en francs CFA sont remplacés par les timbres de métropole. Une période de 3 mois jusqu'au 31 mars 1975 est accordée pour permettre l'utilisation des derniers timbres en francs CFA encore détenus par les particuliers et les entreprises.

Le timbre à l'effigie du Cardinal de Richelieu a une durée de vie postale de plus d'un an. Les trois émissions suivantes ont une durée d'utilisation de quatre à sept mois.

Compte tenu d'une faciale élevée (100 FCFA = 2 F), leur emploi est destiné principalement aux lettres recommandées, aux lettres lourdes, aux lettres par avion et aux paquets.



Lettre urgente recommandée du 29 avril 1974 pour La Rochelle (France)

Tarif du 4 janvier 1971 : 50 c (lettre urgente jusqu'à 20 g)

Taxe de recommandation : 3 F - Total : 50 c + 3 F = 3 F 50 soit 175 FCFA

Pas de surtaxe aérienne pour les lettres jusqu'à 20 g

Utilisation du timbre Richelieu sans la bandelette ARPHILA 75



Pli non urgent recommandé envoyé le 16 décembre 1974 à Chauvigny (France) par la Croix-Rouge de la Réunion. Le pli contient des souvenirs philatéliques.

Tarif du 16 septembre 1974 - PNU de 101 à 250 g : 2 F 20

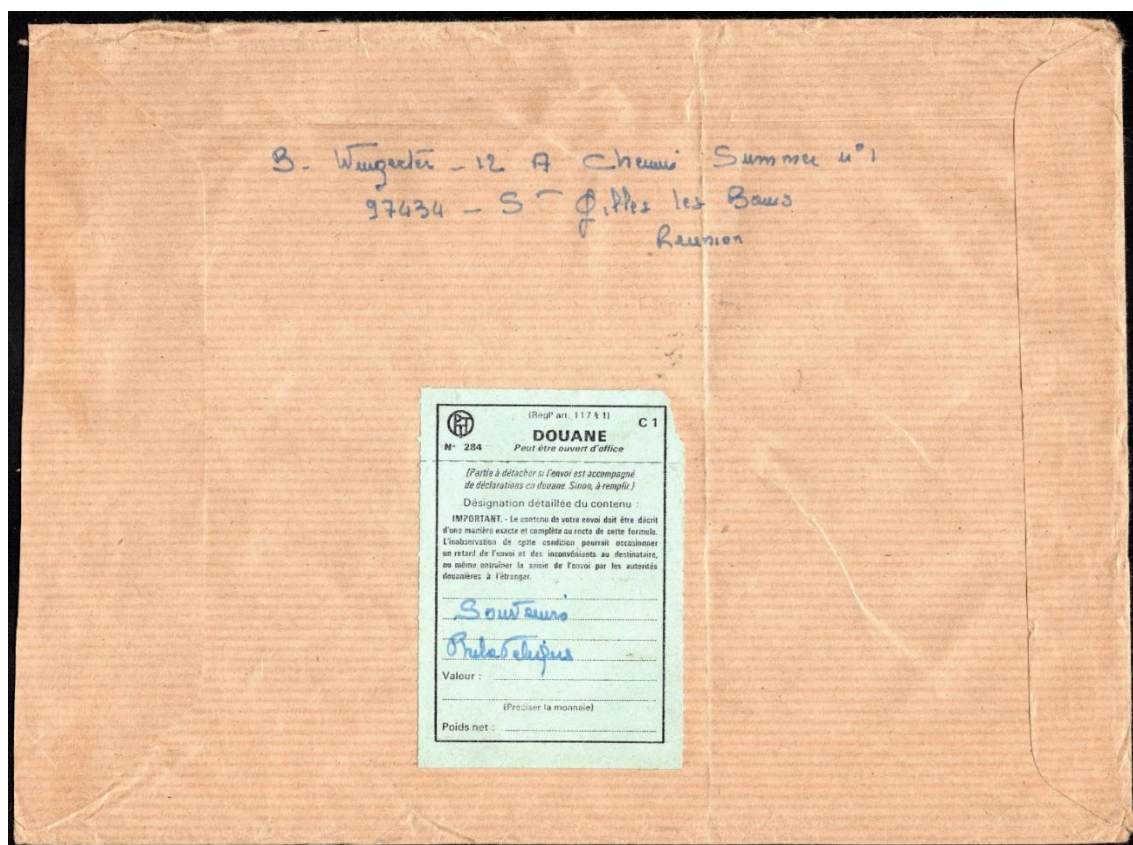
Taxe de recommandation A.O. (autres objets) : 2 F 40

Tarif du 1^{er} juillet 1971 - Surtaxe aérienne pour la France A.O. : 25 c par 25 g

Total pour une lettre de 101 à 125 g : 2 F 20 + 2 F 40 + 5 x 25 c = 5 F 85

Soit 292,50 FCFA arrondi à 300 FCFA

Utilisation des timbres Richelieu, Miro et Sisley



Pli non urgent recommandé envoyé le 27 janvier 1975 à Chauvigny (France) par la Croix-Rouge de la Réunion. Le pli contient des souvenirs philatéliques.

Tarif du 16 septembre 1974 - PNU de 101 à 250 g : 2 F 20

Taxe de recommandation A.O. (autres objets) : 2 F 40

Tarif du 1^{er} juillet 1971 - Surtaxe aérienne pour la France A.O. : 25 c par 25 g

Total pour une lettre de 101 à 125 g : 2 F 20 + 2 F 40 + 5 x 25 c = 5 F 85

Soit 292,50 FCFA arrondi à 300 FCFA

Utilisation des timbres Miro, Sisley et Gobelins pendant la période de tolérance du 1^{er} janvier au 31 mars 1975